

Sommaire

A.	ADMINISTRATION ET SERVICES	
A1.	Direction	4
A2.	Administration	4
A3.	Conciergerie	4
A4.	Bibliothèque-médiathèque	4
A5.	Moyens audio-visuels	5
A6.	Service de santé	5
A7.	Médiation	5
A8.	Orientation scolaire et professionnelle	5
A9.	Aide pour la maturité avec mention bilingue	6
A10.	Aumônerie	6
A11.	Cafétéria	6
A12.	Restaurant	6
B.	DIRECTION, CORPS ENSEIGNANT	
B1.	Organisation du Conseil de direction	7
B2.	Liste des maîtres et adresses	8-18
B3.	Liste des chefs de file	19
B4.	Liste des conseillers de classe	20-21
C.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
C1.	Plan de situation	22
	<i>Campagne des Cèdres (plan)</i>	22
	<i>Locaux et équipements</i>	23
C2.	Calendrier de l'année scolaire	24-27
C3.	Attribution des salles	28
	<i>Salles de classe</i>	28
	<i>Locaux spéciaux dans le bâtiment principal</i>	28
	<i>Locaux spéciaux extérieurs au bâtiment principal</i>	28
C4.	Frais scolaires	29
C5.	Ecolage	29
C6.	Bourses d'étude et dispenses d'écolage	29
C7.	Taxe annuelle d'inscription	29
C8.	Horaire journalier	29
C9.	Allégements d'horaire	30
C10.	Assurance	30
C11.	Cours facultatifs	30
C12.	Chœur des gymnases lausannois	30
C13.	Orchestre des collèges et gymnases lausannois	31
C14.	Echanges ou séjours culturels et linguistiques	31
	<i>Echange de classes</i>	31
	<i>Echange ou séjour de courte durée (jusqu'à trois mois)</i>	31
	<i>Echange ou séjour d'une année</i>	31
	<i>Maturité avec mention bilingue</i>	32
C15.	Prix annuels	32
C16.	Activités particulières	32
C17.	Utilisation des locaux	32-33

C18.	Casiers individuels	33
C19.	Utilisation des salles de gymnastique	33
	<i>Responsabilités et assurances</i>	33-34
	<i>Règles générales</i>	34
C20.	Utilisation des places de parc	34
C21.	Responsabilité des parents ou du représentant légal	35
C22.	Collection d'œuvres d'art	35
C23.	Vacances scolaires 2018 – 2020 pour les gymnases	36
D. CLASSES SPECIALES		
D1.	Cadre général	37
D2.	Admission en 2MS	37
E. SERVICES		
E1.	Bibliothèque-médiathèque	38
	<i>Généralités</i>	38
	<i>Service du prêt</i>	38
	<i>Médiathèque</i>	38
	<i>Périodiques</i>	38
	<i>Quelques règles élémentaires</i>	38
E2.	Moyens audio-visuels	39
	<i>Vidéos, projecteurs de diapositives et rétroprojecteurs</i>	39
	<i>Photocopieurs</i>	39
E3.	Salles d'informatique et de technique de bureau	39
E4.	Service de santé	40
E5.	Médiation	40
E6.	Orientation scolaire et professionnelle	40
E7.	Aumônerie	41
E8.	Restaurant et cafétéria	41
F. REGLEMENT INTERNE		
Art. 1	Bases légales	42
Art. 2	Fréquentation des cours	42
Art. 3	Départ définitif et interruption de longue durée	42
Art. 4	Ponctualité et arrivées tardives	42
Art. 5	Absences	42-43
Art. 6	Congés	43
Art. 7	Travaux écrits manqués	43
Art. 8	Produits psychotropes	44
Art. 9	Discipline	44
Art. 10	Ordre	44
Art. 11	Information	44
Art. 12	Panneau d'affichage	45
Art. 13	Délégué de classe	45
Art. 14	Conseil des délégués	45-46
Art. 15	Dispositions finales	46
G. ANNEXE		
	Auguste Piccard : quelques repères chronologiques	47-48
H. ANNOTATIONS		
		49-52

A | Administration et services

A1. Direction (niveau 3)

Le directeur et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

Directeur

M. Yvan Salzmänn (s'annoncer au secrétariat, tél. 021 557 84 90).

Doyens

Mme Ch. Arlettaz, tél. 021 557 85 12, chantal.arlettaz@vd.ch

M. O. Blanc, tél. 021 557 85 11, olivier.blanc@vd.ch

Mme S. Corral, tél. 021 557 85 10, sylvia.corral@vd.educanet2.ch

M. D. Pedrucci, tél. 021 557 85 13, daniel.pedrucci@vd.educanet2.ch

M. L. de Schoulepnikoff, tél. 021 557 85 13, laurent.deschoulepnikoff@vd.educanet2.ch

Pour plus de précisions, voir B1, p. 7

A2. Administration (niveau 3)

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 10h10 et de 11h45 à 17h00, tél. 021 557 84 84.

Secrétaires

Mme Mila Bottali

Mme Ana Isabel Boussâa

Mme Corinne Egger

Mme Maria Rodriguez

A3. Conciergerie (niveau 1)

Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi de 07h00 à 17h00, sauf exceptions. En cas d'ouverture pendant les vacances, voir l'horaire spécial affiché en temps utile.

Concierges

M. Alain Ryser, tél. 021 557 84 70, portable 079 448 50 07.

M. Olivier Julmy.

Dans la mesure du possible, M. Alain Ryser, concierge principal, est présent dans sa loge chaque jour entre 09h45 et 10h15.

A4. Bibliothèque-médiathèque (niveau 0)

La bibliothèque-médiathèque, tél. 021 557 84 69, est ouverte du lundi au vendredi de 07h45 à 11h00 et de 11h45 à 17h00, non-stop le mercredi de 07h45 à 16h00 (pendant les périodes d'examens et les vacances scolaires, ouverture selon horaire spécial affiché en temps utile à la bibliothèque et au secrétariat). bibl.piccard@gmail.com

Bibliothécaires

Mme Martine Gambazzi

Mme Isabelle Roy-Munier

Pour plus de précisions, voir E1, p. 38

A5. Moyens audio-visuels (niveau 0)

Tous les moyens audio-visuels sont placés sous la surveillance du responsable, qui est à disposition des maîtres et des élèves pour aide, dépannages et conseils techniques.

Responsable des moyens audio-visuels

Yannick Streuli tél. 021 557 84 71.

Pour plus de précisions, voir E2, p. 39

A6. Service de santé

Les élèves peuvent prendre contact avec l'infirmière par un message écrit ou téléphonique, par l'entremise du secrétariat.

Infirmière

Mme Clarisse Leclanché - 079 159 29 25.

L'infirmière est présente selon l'horaire affiché (609 et 610, maison abricot, 3^e étage, tél. 021 557 85 05, interne 78505). Le médecin vient au gymnase sur demande faite auprès de l'infirmière.

Médecin

Dr Simone Schlegel, généraliste, médecin-conseil.

Pour plus de précisions, voir E4, p. 40

A7. Médiation

Les médiateurs peuvent être appelés chez eux tout au long de l'année. Au gymnase, ils assurent une permanence au bureau de la médiation (612, maison abricot, 2^e étage, tél. 021 557 85 06, interne 78506) selon un horaire qui sera communiqué aux élèves en début d'année scolaire. Il est aussi possible de les contacter avant ou après un cours, par le biais de leur boîte aux lettres à l'école ou du secrétariat pour convenir d'un entretien.

Médiatrice et médiateur

Mme Blanaid Rensch-Montague, tél. privé 079 241 92 17 | 021 903 12 23.

M. Cédric Monod, portable 078 648 93 74.

Pour plus de précisions, voir E5, p. 40

A8. Orientation scolaire et professionnelle

Mme Virginie Bagnoud (Email : virginie.bagnoud-siegenthaler@vd.ch), conseillère en orientation, est à disposition des élèves pour les aider à élaborer un projet d'études et de formation professionnelle. Elle est présente (608, maison abricot, 2^e étage, tél. 021 557 85 04, interne 78504), selon l'horaire affiché. Pour prendre contact à un autre moment : tél. 021 316 11 31 (Centre OCOSP de Lausanne, rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne).

Pour plus de précisions, voir E6, p. 40

A9. Aide pour la maturité avec mention bilingue

Répondante pour la maturité bilingue

Mme Daniela Steiner Thomas, maîtresse d'allemand et d'espagnol au gymnase.

mail : daniela.steiner@vd.educanet2.ch

Pour plus de précisions, voir C14, p. 31

A10. Aumônerie

Lieu d'écoute, de recherche et de partage, en tête-à-tête ou en groupe, l'aumônerie est un service offert à tous, dans le respect des convictions de chacun. Par leur présence dans les gymnases et les activités qu'ils proposent, les aumôniers stimulent la réflexion et l'expérience relatives aux multiples dimensions spirituelles de l'existence; ils témoignent des valeurs qui fondent notre civilisation avec la conviction qu'elles sont porteuses d'avenir.

Au Gymnase Auguste Piccard, l'aumônerie est prise en charge par M. Guy Labarraque (076 583 24 55 - 024 436 20 12 | guy.labarraque@eerv.ch).

L'aumônier assure une permanence le mardi (11h45 – 14h00) dans son bureau (608, maison abricot, 2^e étage, tél. 021 557 85 04, interne 78504).

Pour plus de précisions, voir E7, p. 41

A11. Cafétéria

La cafétéria est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 11h00 et de 11h30 à 14h00.

On peut y consommer boissons et petite restauration. La gestion de la cafétéria est confiée à Mme Christine Thuillier sous contrat avec la société ELDORA SA.

Pour plus de précisions, voir E8, p. 41

A12. Restaurant

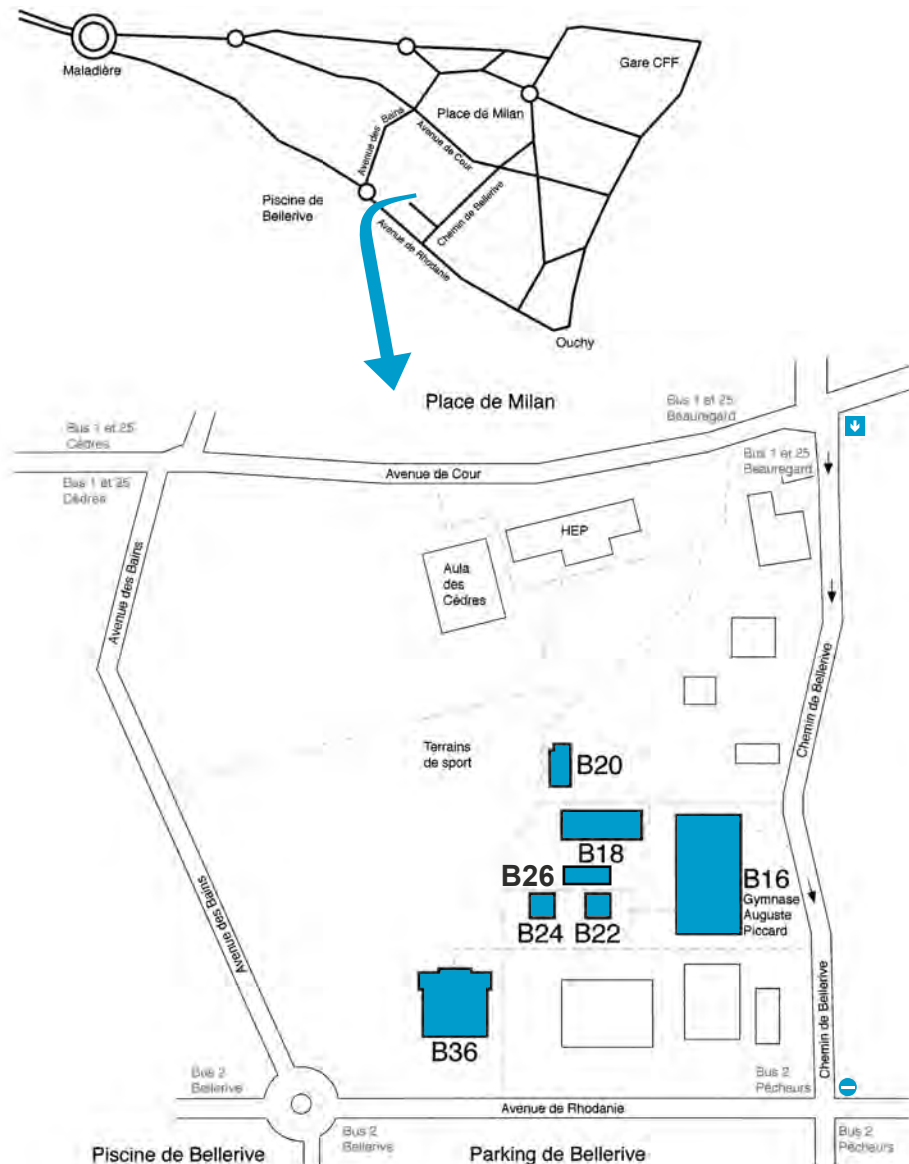
Le restaurant du bâtiment de l'avenue de Cour (HEP) est à disposition des gymnasiens qui souhaitent y prendre un repas chaud, et ce dès la rentrée scolaire. Il est ouvert de 07h00 à 16h15; les repas sont servis de 11h30 à 14h00.

Restaurant : tél. 021 601 05 45.

Pour plus de précisions, voir E8, p. 41

C | Renseignements généraux

C1. Plan de situation (Campagne des Cèdres)



C1. Plan de situation des bâtiments et niveaux

Bellerive 16

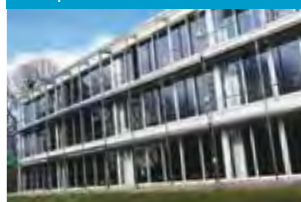
B16 | BÂTIMENT PRINCIPAL



- 0 Cafétéria
Bibliothèque-médiathèque
- 1 Loge du concierge
- 3 Secrétariat, direction, salle des maîtres, auditories

Bellerive 18

B18 | ANNEXE



Bellerive 26

B26 | NOUVELLE EXTENSION



Bellerive 20

B20 | MAISON DU JARDINIER



- 0 Arts visuels
- 1 Musique

Bellerive 22

B22 | MAISON BLEUE



- 0 Séminaire
- 1 Appartement du concierge

Bellerive 24

B24 | MAISON ABRICOT



- 0 Arts visuels
- 1 Aumônerie, médiation et orientation professionnelle
- 2 Infirmerie

Bellerive 36

B36 | SALLES DE SPORT



C2. Calendrier de l'année scolaire

Les parents sont priés de respecter scrupuleusement les dates ci-dessous en faisant leurs plans de vacances. **Immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels (Règlement des gymnases, art 59).**

Session de rattrapage (écrits et oraux), épreuves complémentaires, passages 3C > 2M selon horaire ad hoc

Du lundi 20 août au vendredi 24 août 2018.

Début des cours

Lundi 27 août 2018 (horaire selon circulaires de rentrée).

Séances d'organisation des cours facultatifs (aux exceptions près)

Mardi 4 septembre 2018 à 16h15 (aux exceptions près mentionnées dans le fascicule).

Lundi du Jeûne Fédéral

Congé lundi 17 septembre 2018.

Mise à disposition sur Internet de la liste des sujets pour le travail de maturité 2019

Vendredi 28 septembre 2018.

Semaine spéciale

(Pour les classes de deuxième et troisième années, à l'exception des classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite)

Du lundi 8 octobre au vendredi 12 octobre 2018.

- *Classes de première année et toutes les classes spéciales : cours selon horaire aménagé.*
- *Classes de deuxième année (sauf classes spéciales) : activités par thème ou stage.*
- *Classes de troisième année (sauf classes spéciales) : voyages d'étude.*

Vacances d'automne

Du vendredi 12 octobre à 16h05 au lundi 29 octobre 2018 à 08h15.

Délai de remise des dossiers du travail de maturité 2018

(Pour les classes de 3^e année)

Lundi 29 octobre 2018 à 08h15.

Séance d'information et de présentation des thèmes pour le travail de maturité 2019

Mercredi 7 novembre 2018 de 15h30 à 16h30.

Délai de remise des inscriptions des élèves pour le travail de maturité 2019

Mercredi 14 novembre 2018 à 12h00.

Clôture du bulletin intermédiaire

(Pour toutes les classes)

Jeudi 15 novembre 2018 à 12h00.

Journée information EPFL

(Journée d'information organisée par l'École polytechnique fédérale de Lausanne à l'intention des gymnasiens vaudois de 3M et 3MS, sur inscription)

Mercredi 21 novembre 2018.

Stage à l'EPFL

(Pour les gymnasiens de 3M et 3MS, sur inscription)

Jeudi 22 novembre 2018.

Mise à disposition sur internet du programme des options complémentaires

Vendredi 23 novembre 2018.

Journées de défense orale des travaux de maturité 2018 (en présence des élèves de 2M le mardi uniquement)

Du mardi 4 décembre au mercredi 5 décembre 2018.

Journée information de l'UNIL

(Journée d'information organisée par l'Université de Lausanne à l'intention des gymnasiens vaudois de 3M et 3MS, sur inscription)

Jeudi 6 décembre 2018.

Vacances d'hiver

Du vendredi 21 décembre 2018 à 11h45 au lundi 7 janvier 2019 à 08h15.

Fin du premier semestre

(Pour toutes les classes)

Jeudi 17 janvier 2019 à 12h00.

«Forum Horizon 2019»

(Cycle de conférence pour les élèves de 2^e année sur les professions para-universitaires, universitaires et polytechniques)

Du jeudi 14 février au vendredi 15 février 2019.

Relâches

Du vendredi 22 février 2019 à 16h05 au lundi 4 mars 2019 à 08h15.

Vacances de Pâques

Du vendredi 12 avril à 16h05 au lundi 29 avril 2019 à 08h15.

Camp du Choeur des gymnases

(Les Rasses)

Jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23 mars 2019.

Fin des cours

(Pour classes de 3^e année)

Mardi 28 mai 2019 à 16h05.

Séance éventuelle de rattrapage des travaux écrits manqués et retenues

(Pour classes de 3^e année)

Mercredi 29 mai 2019 à 08h15.

Clôture des bulletins

(Pour classes de 3^e année)

Mercredi 29 mai 2019 à 12h00.

Pont de l'Ascension

Congé jeudi 30 mai (Ascension) et vendredi 31 mai 2019.

Compréhension de l'oral (ITA OS, ESP OS)

(Pour classes de 3^e année)

Lundi 3 juin 2019.

Compréhension de l'oral (ALL, ITA L2)

(Pour classes de 3^e année)

Mardi 4 juin 2019.

Compréhension de l'oral (ANG L3)

(Pour classes de 3^e année)

Mercredi 5 juin 2019.

Examens écrits

(Ecole de maturité / Ecole de culture générale)

Vendredi 7 juin 2019.

Lundi de Pentecôte

Congé lundi 10 juin 2019.

Examens écrits

(Ecole de maturité / Ecole de culture générale)

Du mardi 11 juin au vendredi 14 juin 2019.

Fin des cours

(Pour les classes de 1^{ère} et 2^e années)

Mardi 18 juin 2019 à 12h35.

13h30, séance éventuelle de rattrapage des travaux écrits manqués et retenues (sur convocation).

Clôture des bulletins

(Pour les classes de 1^{ère} et 2^e années)

Mardi 18 juin 2019 à 16h00.

Mercredi 19 juin 2019

(Pour les classes de 1^{ère} et 2^e années)

08h15, les élèves peuvent être convoqués pour une 2^e séance éventuelle de retenues (sur convocation).

Examens oraux

(Ecole de maturité / Ecole de culture générale)

Du mercredi 19 juin 2019 au vendredi 28 juin 2019.

Stage élèves 1C (ASE) et stages élèves 2C

Dès le lundi 24 juin 2019.

Promotions

Vendredi 5 juillet 2019 (18h00 Théâtre de Beaulieu).

Vacances d'été officielles

Du samedi 6 juillet au lundi 26 août 2019.



C3. Attribution des salles

Les locaux sont numérotés par zone : le premier chiffre indique l'étage du bâtiment principal (0 : niveau 0 à 3 : niveau 3) ou le bâtiment (4 : salles de gymnastique, 5 : maison bleue, 6 : maison abricot, 7 : maison du jardinier, 8 : annexe, 9 : nouvelle extension).

CLASSE	SALLE N°
1C1	301
1C2	302
1C3	303
1C4	308
1C5	309
1C6	310
1M1	208
1M2	214
1M3	211
1M4	213
1M5	311
1M6	316
1M7	317
1M8	318
1MS1	207
1MS2	209
1MS3	210
1MS4	212

2Csa1	901
2Csp1	911
2Csp2	801
2M1	902
2M2	903
2M3	912
2M4	913
2M5	921
2M6	922
2M7	923
2M8	804
2MS1	<i>itinérante</i>
2MS2	<i>itinérante</i>
2MS3	<i>itinérante</i>
2MS4	<i>itinérante</i>

3Car1	825
3Csa1	811
3Csp1	815
3Csp2	823
3M1	802
3M2	803
3M3	805
3M4	812
3M5	813
3M7	814
3M8	822
3M9	824
3MS1	<i>itinérante</i>
3MS2	<i>itinérante</i>
3MS3	<i>itinérante</i>
3MS4	<i>itinérante</i>

LOCAUX SPÉCIAUX (BÂTIMENT PRINCIPAL)	
AFFECTATION	SALLES N°
Bibliothèque-médiathèque	001
Séminaires bibliothèque	003 004
Bureau responsable MAV	005
Musique	006
Bureau histoire	007
Cafétéria	012
Infirmierie	035
Gérante cafétéria	038

Auditoire-laboratoire biologie	101
Auditoire biologie	102
Préparation biologie	103
Auditoire-laboratoire biologie	104
Expériences fixes biologie	105
Auditoire polyvalent	106
Auditoire physique	107
Préparation physique	108
Expériences fixes physique	109
Auditoire-laboratoire physique	110
Auditoire-laboratoire chimie	111
Laboratoire chimie	113
Auditoire chimie	114
Préparation chimie	115
Auditoire-laboratoire chimie	116
Loge concierge	133
Expériences fixes physique	136
Dépôt chimie	141

Maintenance informatique	200
Économie et droit	201
Géographie	202
Bureau géographie	203
Géographie	204
Salle de langues	205
Auditoire physique	206
Laboratoire physique	207
Histoire	215
Histoire	216
Informatique	217
Informatique	218
Multicopie	219
Informatique	220
Informatique accès libre	221
Boxes à musique	232 233 234
Dépôt MAV	241

Salle de travail pour élèves (de 16h15 à 18h00 sauf mercredi)	303
Séminaire maîtres	304
Salle des maîtres	305 306
Parloir	307
Doyens	312 313 315
Secrétariat et directeur	314 333
Petit auditoire	319
Grand auditoire	320

LOCAUX SPÉCIAUX (EXTÉRIEUR AU BÂTIMENT PRINCIPAL)	
AFFECTATION	SALLES N°
SALLES DE GYMNASTIQUE	
Salle inférieure 1	401
Salle de musculation	410
Salle de théorie	411
Salle supérieure 2	422
Salle supérieure 3	423
Local polyvalent	430

MAISON BLEUE	
Séminaire	503

MAISON ABRICOT	
Arts visuels	601
Orientation scolaire et professionnelle	608
Service de santé : bureau	609
Service de santé : salle d'attente	610
Aumônerie	612
Médiation	612
Informatique arts visuels	613
Office (arts visuels)	615

MAISON DU JARDINIER	
Dépôt arts visuels	701
Arts visuels	702
Bureau musique	710
Synthétiseurs	711
Musique	712

ANNEXE	
Bureau histoire de l'art	820
Histoire de l'art	821

C4. Frais scolaires

Le gymnase n'étant plus sous le régime de la scolarité obligatoire, les frais scolaires usuels (achats de manuels, cours, cahiers, etc.), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont entièrement à la charge des parents ou des élèves majeurs.

C5. Écolage

Chaque élève s'acquitte, avant le 30 novembre de chaque année, d'un écolage de CHF 720.– à titre de participation aux frais directement liés à l'enseignement gymnasial.

Pour les élèves admis sur la base d'accords intercantonaux, le montant de l'écolage est fixé sur la base de ces derniers.

Le montant de l'écolage est réduit d'un tiers pour les élèves dont les parents ont deux ou trois enfants à charge. Il est réduit de moitié pour les élèves dont les parents ont plus de trois enfants à charge. L'écolage est dû même si l'élève interromp ses études.

Si l'élève est mineur au moment de l'envoi (fin octobre) de la facture d'écolage, celle-ci est adressée à ses parents ou à son représentant légal. Si l'élève est majeur à cette date, la facture lui est adressée personnellement, charge à lui de la remettre à ses parents à qui incombe le devoir d'entretien.

C6. Bourses d'étude et dispenses d'écolage

La formule de demande de bourse éditée par l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) est disponible :

- sur le site de l'OCBE : www.vd.ch/ocbe
- par téléphone à l'OCBE au 021 316 33 70.

La formule de demande de bourse est à retourner par le-la requérant-e, avec toutes les pièces requises, dans les délais impartis, directement à l'OCBE, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne.

C7. Taxe annuelle d'inscription

Une taxe d'inscription de CHF 70.– est perçue pour tous les élèves, y compris ceux au bénéfice d'une bourse d'études, en même temps que l'écolage ; cette taxe est due également par les élèves inscrits définitivement au 1^{er} juillet et qui annulent ensuite leur inscription.

C8. Horaire journalier

L'horaire est continu, soit avec 55 minutes de pause à midi correspondant, selon le jour et la classe, à la cinquième ou la sixième période (variante A ou B ci-dessous). L'horaire du mercredi après-midi est particulier (13h30 - 15h05), les séances de remplacement de travaux écrits et les heures de retenue ayant lieu à 15h15. Les élèves sont tenus de se conformer strictement à l'horaire indiqué.

	Périodes de cours	Pauses / récréations	Horaires effectifs		Horaire du mercredi
			Variante A	Variante B	
1	08h15 - 09h00	05 min.	08h15 - 09h00	08h15 - 09h00	08h15 - 09h00
2	09h05 - 09h50	20 min.	09h05 - 09h50	09h05 - 09h50	09h05 - 09h50
3	10h10 - 10h55	05 min.	10h10 - 10h55	10h10 - 10h55	10h10 - 10h55
4	11h00 - 11h45	05 min.	11h00 - 11h45	11h00 - 11h45	11h00 - 11h45
5	11h50 - 12h35	05 min.	PAUSE	11h50 - 12h35	11h50 - 12h35
6	12h40 - 13h25	05 min.	12h40 - 13h25	PAUSE	PAUSE
7	13h30 - 14h15	15 min.	13h30 - 14h15	13h30 - 14h15	13h30 - 14h15
8	14h30 - 15h15	05 min.	14h30 - 15h15	14h30 - 15h15	14h20 - 15h05
9	15h20 - 16h05		15h20 - 16h05	15h20 - 16h05	15h15 - 16h45*

* Retenues et remplacement de tests écrits (TE) en périodes 9 et 10, le mercredi.

C9. Allégements d'horaire

Des demandes d'allégement d'horaire peuvent être présentées par des gymnasiens qui pratiquent un art ou un sport à un haut niveau et qui n'ont pu, pour diverses raisons, être inscrits dans une classe spéciale pour artistes et sportifs d'élite. Les formules ad hoc peuvent être obtenues au secrétariat du gymnase ou téléchargées sur le site : une fois remplies, elles doivent être remises au doyen(ne) concerné(e). La demande est ensuite examinée en Conseil de direction et la décision communiquée aux élèves, parents et maîtres. Il n'est pas accordé d'allégement horaire dans les disciplines dont des notes et moyennes sont prises en compte pour la promotion annuelle ou l'obtention du titre visé.

C10. Assurance

Les élèves (mineurs et majeurs) doivent obligatoirement être assurés auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération. L'établissement ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves; ceux-ci ne sont donc assurés qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents.

C11. Cours facultatifs

Au début de chaque année scolaire, des cours facultatifs sont proposés aux élèves. La liste des cours proposés et les modalités d'inscription sont distribuées avec les circulaires de rentrée. Seuls les cours qui recueillent un minimum de douze inscriptions (cas particuliers réservés) sont organisés. Tous les cours proposés ne sont pas forcément organisés, leur nombre ne devant pas dépasser un certain quota pour tenir compte des restrictions budgétaires. L'inscription à un cours facultatif est libre; toutefois un élève qui s'inscrit s'engage à le suivre régulièrement jusqu'à son terme; les absences sont contrôlées; toute absence à un cours facultatif doit être excusée.

C12. Chœur des gymnases lausannois

Voir le site : <http://www.cdgy.ch>

Un chœur réunissant des chanteurs des sept gymnases lausannois est constitué avec comme objectif chaque année de préparer un concert.

Programme prévu pour 2018 - 2019 :

- Wolfgang Amadeus Mozart "*Requiem*" (KV. 626)
- Gabriel Fauré "*Requiem*"

Concerts le 30 mars 2019 à St-François et le 1^{er} mai 2019 à la Cathédrale de Lausanne.

Les répétitions hebdomadaires ont lieu dans chaque établissement. A Auguste Piccard : le mardi pendant les deux pauses de midi, à choix; quelques répétitions plénières ont lieu le samedi matin.

Un camp de trois jours est organisé au printemps et réunit tous les choristes : en 2018 - 2019, il aura lieu du jeudi 21 mars au samedi 23 mars 2019. Les inscriptions se prennent au début de l'année scolaire. La direction du chœur est assurée par M. Olivier Piguet, maître de musique, auprès de qui on peut obtenir tous renseignements complémentaires, au 079 233 32 51.

C13. Orchestre des Collèges et Gymnases lausannois

Dirigé par M. Luc Baghdassarian depuis 1998, l'Orchestre des Collèges et Gymnases lausannois répète une fois par semaine durant les périodes scolaires, le vendredi de 16h45 à 18h45. Un camp est organisé à Château-d'Œx la première semaine d'octobre, pour un travail plus suivi. Le nombre de concerts varie selon les années et les projets, et l'ensemble peut parfois être associé à un chœur. L'orchestre est constitué essentiellement des instruments du quintette à cordes, ainsi que de bois et de cuivres.

Afin de former des jeunes qui n'auraient pas encore l'habitude de jouer sous la baguette d'un chef, M. Luc Baghdassarian dirige également un orchestre préparatoire qui répète le vendredi de 12h30 à 13h15.

Si l'envie vous dit d'enrichir la pratique de votre instrument par une expérience d'orchestre que beaucoup disent inoubliable, n'hésitez pas à contacter M. Luc Baghdassarian au 079 4 829 829 ou par courriel : lucaram@bluewin.ch.

C14. Echanges ou séjours culturels et linguistiques

Les séjours ou échanges hors temps d'école sont encouragés, mais sont évidemment l'affaire des élèves et de leurs parents. Les élèves intéressés peuvent obtenir des renseignements en consultant la colonne d'affichage et en s'adressant à leurs maîtres de langue ou à Mme Chantal Arlettaz, doyenne. Sur demande, le gymnase délivre les attestations ou les préavis nécessaires. Si un échange implique un séjour du correspondant durant une période scolaire, la question de sa participation aux cours du gymnase doit être réglée préalablement.

Les séjours ou échanges sur temps d'école sont possibles sous réserve de certaines conditions; les principales possibilités sont résumées ci-dessous.

Echange ou séjour de courte durée (jusqu'à trois mois)

Le directeur peut accorder un congé jusqu'à concurrence de trois mois. Sa décision tient compte des résultats scolaires de l'élève. Les échanges avec le Canada, l'Australie, l'Allemagne, l'Italie (ou tout autre pays) nécessitant un congé en début d'année scolaire (en règle générale, des vacances d'été aux vacances d'automne) ne peuvent avoir lieu qu'en deuxième année.

Echange ou séjour d'une année

Le directeur peut accorder un congé d'un an pour un échange ou un séjour linguistique. Il est en droit de valider ou non cette année d'échange ou de séjour sur la base d'une part des résultats scolaires antérieurs (la validation étant en tout cas exclue pour un élève en échec au moment du départ), d'autre part de la scolarité suivie et des résultats attestés durant l'année d'échange. Si l'année d'échange ou de séjour est validée, l'élève est promu dans sa nouvelle classe. Le directeur peut mettre à la charge de l'élève les rattrapages éventuels et imposer un contrôle des enseignements manqués, notamment en regard des exigences fixées par le règlement de reconnaissance de la maturité suisse.

Préparation d'une maturité avec mention bilingue français-allemand, français-italien ou français-anglais

Voir modalités et informations complémentaires :

Site internet des gymnases : www.vd.ch/gymnase.

C15. Prix annuels

Les élèves qui se sont particulièrement distingués dans une discipline, ou sur le plan du mérite général, ou par leur attitude positive, peuvent être récompensés par l'octroi de prix délivrés lors de la cérémonie des promotions.

Les prix sont attribués par la Conférence des maîtres.

C16. Activités particulières

A l'initiative d'élèves et/ou de maîtres et/ou du Conseil des délégués, des activités de toutes sortes peuvent être organisées dans le cadre de l'établissement. Elles ne sont pas imposées ni organisées par la direction, mais elles peuvent bénéficier de son appui, en particulier sur les plans administratif et financier. A titre d'exemple, ont été organisés ces dernières années une soirée culturelle, des pauses musicales, des concerts, la création d'une revue littéraire et artistique (L'âge d'encre), des expositions et vernissages, des tournois inter-classes dans divers sports, des matchs d'improvisation (théâtre), l'édition du Petit Auguste Piccard illustré (Papi), des semaines à thème.

C17. Utilisation des locaux

En dehors des heures de cours et durant les heures d'ouverture du bâtiment, les élèves sont autorisés - sans demande particulière de leur part - à rester pour travailler dans les salles de classe et à la cafétéria, sous réserve de dispositions contraires pour permettre au personnel de nettoyage de faire son travail.

La bibliothèque-médiathèque, les salles d'informatique et la salle de musculation ont leur propre règlement d'utilisation.

Les élèves qui souhaitent utiliser un box à musique ou un piano dans un auditoire peuvent emprunter une clé au secrétariat après avoir rempli une fiche ad hoc (prêt maximum autorisé : 45 min.).

En dehors des heures de cours, les auditoires, les séminaires, le laboratoire de langues, la salle de musique, les locaux de dessin, de sciences, d'histoire, de géographie, les salles de gymnastique et de musculation ne sont pas accessibles librement.

Les locaux doivent être maintenus dans un parfait état d'ordre et de propreté. Aucun matériel n'est laissé sur les pupitres en fin de journée. Toute défectuosité du matériel et des locaux doit être signalée au secrétariat ou au concierge.

En début et en fin d'année scolaire, il est procédé à un contrôle de l'état des lieux des salles de classe; les dégâts non annoncés et dont les responsables ne sont pas découverts sont payés solidairement par la classe.

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments. La consommation d'alcool est interdite dans l'ensemble et aux abords des bâtiments, sous réserve d'autorisations ponctuelles données par le directeur.

Les élèves ne sont en principe pas autorisés à utiliser les ascenseurs.

L'utilisation des locaux pour des leçons privées ou des réunions de groupements divers est soumise à l'autorisation du directeur.

L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation du directeur. Il en va de même pour toute communication ou annonce affichée ou distribuée dans l'établissement, sauf s'il s'agit du panneau d'affichage du niveau O, géré par le Conseil des délégués.

C18. Casiers individuels

Au début de l'année scolaire, un casier numéroté est attribué à chaque élève. Il revient à l'élève de fournir le cadenas nécessaire à sa fermeture, la responsabilité du gymnase n'étant pas engagée en cas de vol. Aucun autre moyen de prévention des vols n'étant en application dans l'établissement, chaque élève doit obligatoirement fermer son casier.

Les élèves, disposant chacun d'un casier, l'utilisent pour y ranger leurs effets personnels. Aucun objet de valeur n'est laissé dans une salle de classe sans surveillance.

Le dernier jour des cours avant les vacances d'été (ou au moment de son départ s'il quitte l'établissement en cours d'année), l'élève a l'obligation de vider son casier et de le laisser accessible. Les casiers fermés au début des vacances d'été sont ouverts à la pince-monseigneur, les frais d'intervention pouvant être facturés aux élèves concernés.

C19. Utilisation des salles de gymnastique

Responsabilités et assurances

ASSURANCE ACCIDENTS

L'Etat de Vaud et le Gymnase Auguste Piccard déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Les utilisateurs doivent s'assurer personnellement.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les installations et équipements sont sous la sauvegarde des utilisateurs, qui sont responsables des dommages qu'ils peuvent causer notamment au mobilier, aux engins, au bâtiment, aux terrains et à leurs abords.

Les activités sportives ne sont autorisées qu'en présence d'un maître d'éducation physique ou d'un responsable dûment autorisé par la direction.

Des précautions particulières doivent être prises à l'égard de la paroi mobile qui est délicate.

Les dégâts éventuels doivent être annoncés immédiatement au concierge ou à la direction (tél. 021 557 84 84, interne 78484).

ASSURANCE VOLS

La direction décline toute responsabilité en cas de vols dans les vestiaires ou dans les salles. Pour les éviter dans toute la mesure du possible, des casiers individuels sont mis à disposition des élèves dans chaque vestiaire. Il revient aux élèves de fournir le cadenas nécessaire à leur fermeture. Après chaque séance, les élèves ont l'obligation de vider leur casier et de le laisser accessible. Tout casier fermé abusivement sera ouvert par le concierge, et des sanctions pourront être prises.

Règles générales

Chaussures. Le port de chaussures de sport dont les semelles ne laissent pas de traces sur le sol est obligatoire. Sont notamment interdites les chaussures à semelles noires ou à crampons, ainsi que celles utilisées à l'extérieur.

Salle de musculation. Pour des raisons de sécurité, de surveillance et de responsabilité, il n'y a pas de libre-accès à ladite salle en dehors des heures d'enseignement dûment attribuées à un maître d'éducation physique ou des périodes réservées aux élèves ayant suivi avec succès le cours de formation dispensé par leur maître. Ce cours donne droit à une carte à afficher pendant l'occupation de la salle. En cas de contravention aux règles d'utilisation, la carte est retirée.

Installations extérieures. Les terrains de sport sont d'accès libre pour autant qu'ils ne soient pas utilisés pour un cours.

Les vestiaires sont occupés selon les indications du concierge ou des maîtres d'éducation physique.

Local des maîtres, local polyvalent et locaux techniques. Leur accès est interdit aux élèves.

Affichage. Les messages urgents (notamment les absences de maîtres et les modifications d'horaires) sont affichés dans le bâtiment principal (hall niveau 3, vitrine côté secrétariat). Les informations directement liées aux activités sportives (listes d'options, convocations, classements des championnats internes et inter-gymnasiaux, etc.) sont affichées dans les salles de gymnastique (hall d'entrée et salle de théorie) ou dans le bâtiment principal (hall niveau 3, deuxième vitrine côté secrétariat).

C20. Utilisation des places de parc

Les élèves prendront soin de garer leurs bicyclettes, scooters ou motos sur les places qui leur sont réservées, en évitant d'encombrer les accès. Il est en particulier interdit de stationner des deux-roues aux abords de la cafétéria et des salles de gymnastique.

Les places de parc pour voitures sont réservées aux ayants droit. Des contrôles sont effectués et les contrevenants sont frappés d'une amende.

C21. Responsabilité des parents ou du représentant légal

En confiant un élève au gymnase, les parents ou le représentant légal s'engagent à lui faire observer lois et règlements. Ils sont responsables de ses actes et notamment des dégâts matériels qu'il peut avoir commis individuellement ou dont les frais incombent solidairement à la classe ou à un groupe d'élèves.

C22. Collection d'œuvres d'art

Cette collection réunit d'une part les œuvres des anciens fonds des gymnases cantonaux du Belvédère et de Montbenon et, d'autre part des acquisitions plus récentes. Actuellement elle comprend plus de quatre-vingt œuvres, en très grande majorité créées par des artistes suisses du XX^e siècle.



C23. Vacances scolaires 2018 - 2020 pour les gymnases

Les parents et les élèves sont priés de respecter scrupuleusement les dates ci-dessous en faisant leurs plans de vacances. Une éventuelle demande de congé doit précéder toute autre démarche (achat de billets d'avion par exemple) afin d'éviter la politique du fait accompli...

2018

ÉTÉ 2018	du vendredi 6 juillet 2018 à 16h05 au lundi 27 août 2018 (horaire selon circulaires de rentrée)
AUTOMNE 2018	du vendredi 12 octobre 2018 à 16h05 au lundi 29 octobre 2018 à 08h15
HIVER 2018-2019	du vendredi 21 décembre 2018 à 11h45 au lundi 7 janvier 2019 à 08h15

2019

RELÂCHES 2019	du vendredi 22 février 2019 à 16h05 au lundi 4 mars 2019 à 08h15
PRINTEMPS 2019	du vendredi 12 avril 2019 à 16h05 au lundi 29 avril 2019 à 08h15
ÉTÉ 2019	du vendredi 5 juillet 2019 à 16h05 au lundi 26 août 2019 (horaire selon circulaires de rentrée)
AUTOMNE 2019	du vendredi 11 octobre 2019 à 16h05 au lundi 28 octobre 2019 à 08h15
HIVER 2019-2020	du vendredi 20 décembre 2019 à 12h35 au lundi 6 janvier 2020 à 08h15

2020

RELÂCHES 2020	du vendredi 14 février 2020 à 16h05 au lundi 24 février 2020 à 08h15
PRINTEMPS 2020	du jeudi 9 avril 2020 à 16h05 au lundi 27 avril 2020 à 08h15
ÉTÉ 2020	du vendredi 3 juillet 2020 à 16h05 au lundi 24 août 2020 (horaire selon circulaires de rentrée)

Immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels (Règlement des gymnases, art. 42).

D1. Classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite (MS)

Cadre général

Près de deux cent quarante élèves fréquentent l'une des douze classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite, bénéficiant ainsi d'une grille horaire allégée tout en étant soumis aux mêmes exigences académiques que leurs camarades. Ils peuvent par ailleurs bénéficier d'au maximum trente jours de congé (si leur situation scolaire le leur permet) et de cours individualisés de rattrapage en cas d'absence de longue durée. Ils ne sont cependant pas autorisés à s'inscrire à une maturité bilingue.

Afin de lever tout malentendu, il convient de préciser que notre gymnase ne peut et ne doit être qualifié d'artistique ou de sportif, dès lors qu'il ne s'y trouve aucune structure particulière permettant d'y pratiquer son art ou son sport favori : pas de cours particuliers, pas d'entraînements spécifiques, pas d'encadrement médical ni psychologique. Il s'agit de reconnaître et de soutenir les efforts consentis par cette catégorie d'élèves dont l'activité artistique ou sportive se situe, en principe, à un haut niveau, en atténuant dans la mesure du possible les obstacles d'ordre structurel et en générant un climat propice à l'éclosion de talents particuliers, sans créer une école parallèle ni diminuer les exigences de la formation scolaire postobligatoire.

L'admission (en 1^{ère} ou en 2^e) dans ces classes est soumise à des critères précis et à des exigences rigoureuses. Elle n'est aucunement définitive et peut être remise en question au vu des performances scolaires, artistiques ou sportives.

Il n'y a pas d'admission en 3^e année.

Un élève en échec en 1^{ère} année ou en 2^e année des classes spéciales n'est pas autorisé à doubler dans une classe spéciale. Il double en classe ordinaire de l'Ecole de maturité.

Vous trouverez sur le site du gymnase une présentation plus complète des dites classes, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

D2. Classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite (MS)

Admission en 2MS

Quelques places se libérant chaque année au terme de la première année, elles seront attribuées aux élèves des futures classes de deuxième année qui auront déposé leur dossier dans les temps (ultime délai fixé au 31 décembre 2018) et qui rempliront les conditions techniques et scolaires requises.



E1. Bibliothèque-médiathèque

Généralités

La bibliothèque-médiathèque est ouverte aux élèves et aux maîtres de l'établissement. Elle comprend un service de prêt, une salle de travail et deux séminaires. Pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque, tous les documents peuvent être consultés.

Les livres, les revues et les diapositives sont rangés en libre accès.

Les fonds de la médiathèque (vidéo-films, vidéo-documentaires, disques, CD et DVD) sont déposés dans des armoires et sont accessibles sur demande, à adresser à la bibliothécaire.

Cinq ordinateurs équipés pour la lecture de CD/DVD et l'utilisation d'Internet sont à disposition. Ces postes n'étant pas isolés des autres services de la bibliothèque, un attroupement et des commentaires à voix haute peuvent gêner les lecteurs. Pour cette raison, le nombre d'utilisateurs est limité à deux personnes par poste. Il est possible de réserver un temps de consultation pour les récréations et les pauses de midi, où la demande est plus importante.

Service du prêt

Le service de prêt des livres et des revues est ouvert de 07h45 à 11h00 et de 11h45 à 17h00. Non-stop le mercredi de 07h45 à 16h00.

Le service de prêt des fonds de la médiathèque est ouvert de façon partielle entre 11h45 et 13h30. Les documents (CD/DVD) peuvent être réservés au moyen de formulaires (à demander au service du prêt) et sont à retirer entre 11h45 et 17h00.

Médiathèque

Ce secteur donne la possibilité de visionner ou d'écouter sur place des documents audiovisuels. Après utilisation, les appareils à disposition doivent être éteints et les documents restitués. Toute panne doit être immédiatement signalée au responsable des moyens audiovisuels ou, en son absence, à la bibliothécaire.

Périodiques

Une cinquantaine de titres sont à disposition. Ils peuvent être empruntés, à l'exception du dernier numéro.

Quelques règles élémentaires

Livres, revues, vidéos et disques sont à manipuler avec le plus grand soin; on évitera en particulier toute annotation, page cornée et déchirure.

Afin d'offrir de bonnes conditions d'études, le silence est de mise dans toute la bibliothèque. Dans cet esprit, les appareils audio-visuels sont réglés de façon à ne pas déranger les éventuels lecteurs et les travaux de groupes ont lieu dans les séminaires.

Il est interdit de manger, boire et fumer dans la bibliothèque.

E2. Moyens audio-visuels

Vidéos, projecteurs de diapositives et rétroprojecteurs. L'utilisation par les élèves d'une installation vidéo, d'un projecteur pour diapositives ou d'un rétroprojecteur se fait sur réservation préalable par l'intermédiaire du maître auprès du responsable.

Les emplacements des appareils sont :

- au niveau 3 : dépôt 336 (entrée droite du grand auditoire);
- au niveau 2 : dépôt 241;
- à l'annexe : dépôt à chaque étage.

Sur demande, il est possible de faire des enregistrements, du montage vidéo et certains travaux photographiques.

Photocopieurs. Des photocopieurs sont à disposition des élèves aux niveaux 3, 2 et 0 du bâtiment principal et au niveau 1 de l'annexe. Les cartes de paiement ainsi que des transparents peuvent être achetés au secrétariat.

Toute panne doit être immédiatement signalée au responsable ou au secrétariat.

E3. Salles d'informatique et de bureautique

Les locaux et l'équipement informatique sont réservés aux maîtres et aux élèves du gymnase et sont placés sous leur sauvegarde. Chaque utilisateur respectera les instructions techniques affichées dans les locaux.

Les salles 217, 218 et 220 sont réservées aux cours d'informatique, de technique de bureau et autres leçons sous la surveillance d'un maître ; en dehors de ces heures, elles sont fermées à clé.

La salle 221 est à la libre disposition des utilisateurs en dehors des heures de cours d'informatique, à condition que les utilisateurs respectent les directives ci-dessous ainsi que celles affichées dans la salle.

L'horaire d'occupation est affiché à l'entrée des locaux.

Toute panne doit être signalée immédiatement sur la feuille prévue à cet effet, avec indication du numéro de l'ordinateur, de la cause, de la date et de l'heure de la panne.

Après utilisation, la place de travail sera mise en ordre. Les imprimantes laser et les ordinateurs ne sont éteints qu'en fin de journée.

Il est interdit de manger, boire et fumer dans les locaux. Il est interdit d'utiliser des programmes de jeux sur les ordinateurs du gymnase. Il est interdit de faire des copies des logiciels mis à disposition sur les disques durs. Les utilisateurs n'inscrivent rien sur les disques durs ; ils conservent leurs documents sur des supports personnels.

E4. Service de santé

Ce service est ouvert à tous.

609 et 610, maison abricot, 3^e étage, tél. 021 557 85 05; l'infirmière assure une permanence pour toute aide ou information relatives à la santé. En son absence, le secrétariat fournit toutes les informations et l'assistance nécessaires.

Par ailleurs, l'infirmière propose – lors de son passage dans chaque classe de première année – des entretiens de santé pour les élèves qui le souhaitent (programme précis diffusé en temps utile).

En cas de nécessité ou d'urgence, l'infirmière peut être jointe par l'intermédiaire du secrétariat.

Le médecin de l'établissement, est également à la disposition des élèves qui désirent le voir. Ils sont priés de s'annoncer au préalable à l'infirmière ou au secrétariat qui fixera le jour et l'heure du rendez-vous.

E5. Médiation

La médiatrice et le médiateur sont à la disposition des élèves confrontés à des difficultés personnelles ou tout simplement désireux de partager certaines de leurs préoccupations; leur rôle est d'écouter, de conseiller, d'orienter s'il y a lieu les élèves sur une assistance plus spécifique (services sociaux, prise en charge médicale ou psychothérapeutique, conseil juridique, etc.). Les parents des élèves peuvent également prendre contact avec les médiateurs pour aborder une question privée liée à la scolarité de leur enfant. Dans tous les cas, le caractère confidentiel des entretiens est assuré.

On trouve à la bibliothèque un rayon « médiation », avec des ouvrages consacrés à différents thèmes qui peuvent préoccuper les adolescents (famille, drogue, sexualité, sida, anorexie, boulimie, dépression, sommeil, échecs scolaires, etc.).

E6. Orientation scolaire et professionnelle

En plus de la possibilité de prendre contact avec la psychologue conseillère en orientation du gymnase, vous trouverez ci-dessous des informations relatives à l'orientation.

Site : www.vd.ch/orientation

Le site de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) fournit des informations sur :

- les professions (Infop)
- les formations (Ecol'Info et UnilInfo)
- les délais d'inscription et les dates des manifestations (rubrique « Actualités »)
- la bourse des places d'apprentissage
- des thèmes spécifiques (questions fréquentes)
- l'actualité dans le domaine de la formation.

Des documents d'information professionnelle sont à disposition auprès de la conseillère en orientation, sur le tableau d'affichage (3^e étage du bâtiment principal) et à la bibliothèque du gymnase.

E7. Aumônerie

Ce service est à la disposition de l'ensemble des acteurs du gymnase : élèves, enseignants, personnel administratif et technique. Il propose plus spécifiquement aux jeunes un accompagnement dans leurs recherches d'autonomie, de sens de la vie et de dimensions spirituelles de l'existence.

L'aumônier participe à la vie du gymnase en interpellant les élèves sur des questions de religion, de culture ou de société, propres à élargir leur horizon et à leur permettre de clarifier et structurer leurs convictions personnelles. Dans ce but :

- il prend contact avec chaque classe de première année ;
- il met sur pied des cours facultatifs, conférences, entretiens, débats, expositions, groupes de discussions, etc... ;
- il propose des activités qui stimulent les questionnements que rencontre l'être humain ;
- il intervient dans les classes à la demande des enseignants et avec l'accord de la direction, notamment pour apporter le point de vue spécifique du théologien ;
- il offre une permanence à la cafétéria ou à son bureau selon les indications données sur le panneau d'affichage réservé à l'aumônerie ;
- l'aumônier est tenu par le secret professionnel.

E8. Restaurant et cafétéria

Le restaurant des Cèdres (dans le bâtiment de la HEP) et la cafétéria (du gymnase) sont réservés aux maîtres et étudiants des établissements de la Campagne des Cèdres, au personnel administratif et aux invités occasionnels. D'autres personnes peuvent y être admises dans la mesure des places disponibles et pour autant que leur comportement ne donne pas lieu à des critiques.

Le restaurant et la cafétéria sont confiés à un gérant (actuellement ELDORA). L'exploitation est régie par une convention passée entre le gérant et le DFJC. Les directeurs de chaque établissement assurent la liaison avec le gérant pour toute question relevant de l'exploitation, des prix, de la qualité des prestations, des horaires d'ouverture et de la discipline.

Le restaurant et la cafétéria offrent des boissons, de la pâtisserie et de la petite restauration. En plus, le restaurant offre au moins une assiette du jour complète et équilibrée sur le plan diététique. Les prix sont affichés ; ils sont identiques à ceux pratiqués dans les autres foyers-restaurants scolaires et universitaires. De l'eau est mise gratuitement à disposition. Comme dans l'ensemble des bâtiments, toute consommation d'alcool est interdite et on ne peut y fumer.

En quittant le restaurant et la cafétéria, les utilisateurs sont priés de déposer plateaux, vaisselle et couverts dans les chariots prévus à cet usage.

A l'initiative du Conseil des délégués et avec l'accord de ELDORA, des fours à micro-ondes sont à disposition des élèves à la cafétéria et placés sous leur responsabilité.

De manière plus générale, le restaurant et la cafétéria sont placés sous la sauvegarde des élèves, qui auront le souci d'en faciliter l'exploitation et d'en faire un lieu de détente pour chaque usager.

Auguste Piccard : quelques repères chronologiques

- 1783** (21 novembre) premier vol en montgolfière, par M. François Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes;
- 1884** (28 janvier) naissances des jumeaux Auguste et Jean, fils de M. Jules Piccard, professeur de chimie à l'Université de Bâle (la famille Piccard est originaire du pays de Vaud, de Lutry et de Villars-Sainte-Croix);
- 1903** M. Auguste Piccard est admis sur concours à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich, en section de physique;
- 1904** Première communication scientifique de M. Auguste Piccard : «Nouveaux essais sur la sensibilité géotropique des extrémités des racines»;
- 1910** M. Auguste Piccard obtient le diplôme d'ingénieur en mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich; (jusqu'en 1913) M. Auguste Piccard est assistant à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich;
- 1911** Communication de M. Auguste Piccard, cosignée avec son professeur de thèse M. Pierre Weiss : «Une limite supérieure de l'action du champ magnétique sur la radioactivité»;
- 1912** M. Auguste Piccard met au point un manomètre de précision; (19 juin) premier vol d'Auguste Piccard en ballon libre;
- 1914** Sur proposition d'un jury dont fait partie M. Albert Einstein, M. Auguste Piccard obtient le grade de docteur ès sciences naturelles, avec une thèse sur «Le coefficient d'aimantation de l'eau et de l'oxygène»; première communication de M. Auguste Piccard à l'Académie des sciences de Paris;
- 1915** M. Auguste Piccard est nommé privat-docent à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich;
- 1917** M. Auguste Piccard découvre l'actinurium, futur uranium 235; il est nommé professeur titulaire à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich;
- 1918** M. Auguste Piccard met au point un sismographe de 20 tonnes permettant de mesurer des mouvements de l'écorce terrestre d'une amplitude de 1/20 de micron;
- 1920** M. Auguste Piccard se marie avec Mme Marianne Denis;
- 1921** Naissance de Denise, fille de Marianne et Auguste Piccard;
- 1922** M. Auguste Piccard est nommé à la chaire de physique de l'Université libre de Bruxelles; naissance de Jacques, fils de Marianne et Auguste Piccard;
- 1924** Naissance de Marianne, fille de Marianne et Auguste Piccard;
- 1925** Naissance d'Hélène, fille de Marianne et Auguste Piccard;
- 1926** M. Auguste Piccard réalise l'expérience de Michelson et Morley en ballon libre à 4'500 mètres d'altitude, permettant la vérification de la théorie de la relativité de M. Albert Einstein;

- 1931** (27 mai) premier vol de M. Auguste Piccard dans la stratosphère, avec M. Paul Kipfer (dans une nacelle baptisée F.N.R.S. – Fonds National de Recherche Scientifique de Belgique –, il mesure une pression atmosphérique de 78 millimètres de mercure, correspondant à une altitude homologuée de 15'781 mètres); naissance de Geneviève, fille de Marianne et Auguste Piccard;
- 1932** (18 août) second vol de M. Auguste Piccard dans la stratosphère, avec M. Max Cosyns (toujours avec le F.N.R.S., 73 millimètres de mercure, soit 16'201 mètres d'altitude homologuée);
- 1938** M. Auguste Piccard présente un projet de bathyscaphe à la Société des ingénieurs civils de France;
- 1940** Publication de M. Auguste Piccard dans les Actes de la Société helvétique des sciences naturelles : Le projet d'une exploration sous-marine belge. Pendant la guerre, il travaille comme ingénieur-conseil dans l'industrie suisse;
- 1944** Hergé crée le professeur Tryphon Tournesol dans *Le Trésor de Rackham le Rouge*, prenant M. Auguste Piccard comme modèle. Après la guerre, M. Auguste Piccard retourne à Bruxelles;
- 1948** (dès septembre) Auguste Piccard entame une collaboration momentanée avec M. Jacques-Yves Cousteau;
- 1948** (26 octobre) première plongée du bathyscaphe F.N.R.S.2, avec M. Auguste Piccard et M. Théodore Monod, par 25 mètres de fond;
- 1953** (30 septembre) descente du Trieste avec MM. Auguste et Jacques Piccard, en mer Tyrrhénienne, à 3'050 mètres;
- 1954** (avril) M. Auguste Piccard prononce sa leçon d'adieu à l'Université libre de Bruxelles;
- 1960** (23 janvier) plongée de M. Jacques Piccard et M. Don Walsh à 10'916 mètres (1'156 atmosphères de pression) avec le Trieste, dans la fosse du Challenger près des îles Mariannes;
- 1961** (12 avril) M. Youri Gagarine devient le premier homme dans l'espace;
- 1962** (25 mars) M. Auguste Piccard meurt à Lausanne; la cérémonie des obsèques est ordonnée à Chailly;
- 1964** (été) exposition nationale à Lausanne (Vidy); plus de 33'000 personnes se promènent dans le Léman grâce au plus grand sous-marin civil du monde, l'Auguste-Piccard, construit par M. Jacques Piccard;
- 1969** (21 juillet) M. Neil Armstrong et M. Edwin Aldrin marchent sur la lune;
- 1999** (1^{er} - 21 mars) M. Bertrand Piccard, fils de Jacques, et M. Brian Jones font le premier tour du monde en ballon sans escale;
- 2008** (1^{er} novembre) décès de M. Jacques Piccard.